

les propositions contenues dans sa motion très réalistes. Les jeunes Canadiens doivent assurément s'intéresser à notre constitution et soumettre leurs idées relativement à toute révision de la constitution ou à toute réforme envisagée. Le député a parlé de simplifier les procédures parlementaires. Il est très important pour nous, je crois, de connaître les idées des jeunes à ce sujet.

Je tiens à dire que j'appuie le principe de sa motion en ce qui touche l'organisation de colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens, d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action. J'aimerais également remercier le député d'avoir présenté cette motion.

[Français]

Monsieur l'Orateur, en parlant de la jeunesse canadienne d'aujourd'hui, je ne peux oublier l'attitude de notre premier ministre (M. Trudeau) à son égard. Je pense qu'il est le premier chef d'État à pouvoir communiquer et à pouvoir dialoguer vraiment avec les gens de tout âge, et tout spécialement avec les jeunes. Il a prouvé dernièrement, comme il l'a fait au cours de sa carrière politique et même avant, qu'il était toujours intéressé à la jeunesse et à dialoguer avec les jeunes.

Je parlais tantôt, monsieur l'Orateur, d'une porte ou d'une barrière imaginaire qui existait entre les jeunes, les différents niveaux d'administration et les autres générations.

Si l'on étudie ce qui se passe sur les campus universitaires de notre pays, aujourd'hui on voit de nombreuses réactions, et la population se demande souvent quelle est la justification de certaines actions.

A mon sens, c'est très simple. La jeunesse a quelque chose à apporter, elle a quelque chose à donner, elle a quelque chose à dire et, nous devons l'avouer, nos institutions gouvernementales, nos institutions d'affaires, bref, toutes les institutions de notre société n'en tiennent pas compte. Les structures ne sont pas faites pour écouter les jeunes, pour les faire participer et, surtout, pour faire accepter ou, au moins, étudier leurs idées.

Les jeunes demandent quelque chose, et ceux qui devraient leur répondre ne savent pas comment le faire. Quant à moi, cette réaction des étudiants ou de la jeunesse, devant ces problèmes, est très facile à comprendre.

Ce gouvernement s'est compromis, tout dernièrement, quand il a voulu faire disparaître les disparités régionales du pays, non seulement au point de vue économique, mais surtout en insistant sur le fait que le problème de l'unité nationale ne serait jamais réglé sans cela.

Évidemment, dans ces régions, il va falloir que la population soit motivée, qu'elle se réveille et qu'elle travaille.

J'aimerais tout simplement souligner la nécessité d'encourager les jeunes de ces régions et celle de reconnaître l'existence d'une région où, peut-être, les jeunes sont appelés à pouvoir apporter des solutions aussi vite que possible.

C'est certainement sur les jeunes que reposent tout espoir, toute chance de réussite dans ces régions. La motion qui nous est présentée ce soir est très réaliste, parce qu'elle parle d'établir des structures et des organisations de participation directe des jeunes.

Je pense que c'est un moyen d'entendre ce que les jeunes veulent apporter, et ce surtout par voie de séminaires. Il est très important que tous les Canadiens comprennent vraiment la nature des travaux du gouvernement à tous les niveaux, et surtout celle de ce gouvernement fédéral, qui est devenu une grosse entreprise et devient, par conséquent, compliqué.

Je pense que, de ce point de vue là, cela prépare les jeunes à mieux connaître le gouvernement et notre façon de procéder. Voici qu'elles en seront les conséquences: premièrement, ils seront prêts à discuter les politiques du gouvernement et, en plus, lorsqu'ils seront dans le monde des affaires, dans la pratique du droit, du professorat ou d'une autre profession, ils connaîtront mieux les divers ministères du gouvernement et les diverses façons de procéder.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. C'est à regret que je dois interrompre l'honorable député pour lui rappeler que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous ne nous opposerions pas à ce que l'avis de motion n° 16 soit réservé, à la demande du gouvernement, et retienne sa place au *Feuilleton*, comme on l'a mentionné.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est sept heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)